

portant proclamation des résultats des élections des représentants des usagers au Conseil d'administration

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des usagers au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

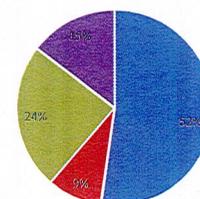
CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	1- Liste 1 : BOUGE TA FAC	2- Liste 2 : ALTER ENERGIE ETUDIANTE - SAUVONS NOS CAMPUS	3- Liste 3 : LES ASSOS ETUDIANTES MOBILISEES POUR LES IAE ET IUT	4- Liste 4 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SELECTION, POUR LE MAINTIEN DES RATTRAPAGES ET DE LA COMPENSATION !
Total	33786	1091	23	1068	559	97	256	156

Blancs ou nuls	23
Exprimés	1068
Nombre de sièges	6
Quotient électoral	178

Répartition des sièges	1er calcul	2ème calcul	Total sièges obtenus
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	sièges obtenus
1- Liste 1 : BOUGE TA FAC	559	178	3,14044944
2- Liste 2 : ALTER ENERGIE ETUDIANTE - SAUVONS NOS CAMPUS	97	178	0,54494382
3- Liste 3 : LES ASSOS ETUDIANTES MOBILISEES POUR LES IAE ET IUT	256	178	1,43820225
4- Liste 4 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SELECTION, POUR LE MAINTIEN DES RATTRAPAGES ET DE LA COMPENSATION !	156	178	0,87640449
			Reste
			25
			97
			78
			156
			Sièges au + fort reste
			0
			1
			0
			1

Nb voix obtenues



- 1- Liste 1 : BOUGE TA FAC
- 2- Liste 2 : ALTER ENERGIE ETUDIANTE - SAUVONS NOS CAMPUS
- 3- Liste 3 : LES ASSOS ETUDIANTES MOBILISEES POUR LES IAE ET IUT
- 4- Liste 4 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SELECTION, POUR LE MAINTIEN DES RATTRAPAGES ET DE LA COMPENSATION !

Article 1er : Sont proclamés élus :

TITULAIRES

SUPPLEANTS

BOUGE TA FAC	GUYARD MIHAI	FILLON CAMILLE
	ARMINOT MANON	FOUCHER SEBASTEIN
	LOWENSTEIN FANTIN	HALLALI EMMA
ALTER ENERGIE ETUDIANTE	NGUYEN CAROLINE	CHARVIN NICOLAS
LES ASSOS ETUDIANTES	ZEMMOUR SALOME	QUESTIAUX GEOFFROY
UNEF	MOULOU DI SONIA	OUAMOUNO FAYA

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,
Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire
Françoise MOULIN CIVIL